

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 22 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juillet le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 4 Juillet 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 8 Absents : 9 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
---	--

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. METREAU Jacques ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard. M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel

ABSENTS EXCUSES : M. AIGUILLON Mickaël ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. POYAUX Jean-Michel ;

M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette

M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique

M. DORET Michel a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard

M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien

ABSENTS : M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DABIN Michel ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ;

Secrétaire de séance : M. RENAUD Denis

ADMINISTRATION GENERALE
RETRAIT DU SEVT DE LA COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES EAUX
DES DEUX-SEVRES (CAEDS)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SEVT de part la fusion entre le SIADE du Pays Thouarsais et le Syndicat des Eaux de Seneuil était adhérent du SMAEDS jusqu'au 31 décembre 2013, date de sa dissolution.

Avant cette date, le SMAEDS était actionnaire de la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres (CAEDS) avec laquelle il avait une convention d'achat d'eau sur la retenue du Cébron. Ainsi, le SEVT, comme les autres collectivités membres du SMAEDS, est devenu actionnaire de la CAEDS, en lieu et place du SMAEDS, à hauteur de 0.47 % du capital social, soit 169 actions. A ce titre, le SEVT siège au Conseil d'Administration de la CAEDS.

Toutefois, depuis la création de la SPL des Eaux du Cébron dont le SEVT est devenu adhérent, celui-ci n'a plus de convention avec la CAEDS dont la compétence actuelle est uniquement la gestion des retenues de substitution.

Aussi, le SEVT n'ayant pas dans ses compétences la gestion des retenues de substitution, notre présence au Conseil d'administration par le biais de l'assemblée spéciale des petits actionnaires n'a plus lieu d'être.

En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical que le SEVT ne soit plus membre de la CAEDS et se retire de son actionnariat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DEMANDE que le SEVT ne soit plus membre de la CAEDS ;
- ✓ DECIDE de retirer son actionnariat de cette entité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

